

# Des inédits de Fontenelle : sa correspondance avec J.-P. de Crousaz

Autor(en): **Fontenelle / Crousaz, J.-P. de / De la Harpe, Jacqueline**

Objektyp: **SourceText**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **62 (1954)**

Heft 2

PDF erstellt am: **16.08.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Des inédits de Fontenelle

## Sa correspondance avec J.-P. de Crousaz

En 1717, Jean-Pierre de Crousaz, professeur de philosophie, mathématiques et physique à l'Académie de Lausanne, son ancien recteur également, touchait au milieu de la cinquantaine. C'est alors qu'il décida de conserver désormais les lettres de ses correspondants, comme aussi la copie de celles qu'il enverrait lui-même. Cette décision était due, en partie tout au moins, à la reprise de l'affaire du *Consensus*, qui mettait l'Académie de Lausanne aux prises avec les autorités souveraines de Berne. Directement impliqué dans l'affaire, Crousaz se sentait menacé : la correspondance pourrait, en cas de besoin, lui servir de pièces justificatives. Cependant, il obéissait encore à un autre sentiment : celui de l'intérêt et de la valeur qu'ont pour les générations futures les échanges de lettres entre savants et littérateurs. Auteur lui-même, Crousaz était, à cette époque déjà — et il le fut encore plus par la suite — en relations épistolaires avec un nombre remarquable d'écrivains, d'érudits, de sommités scientifiques et politiques. Restée jusqu'à ce jour dans les archives de la famille de Crousaz<sup>1</sup>, la collection de ses lettres — il y en a quelque dix-huit cents — constitue donc un dossier d'un

---

<sup>1</sup> Avec quelques lacunes, en particulier pour les neuf années pendant lesquelles Crousaz séjourna à l'étranger (Hollande et Allemagne, 1724-1732), la *Correspondance* couvre la période qui va de 1717 à la mort du philosophe, survenue en 1750. Les lettres des trois dernières années sont peu nombreuses par le fait même du déclin de ses facultés dont Crousaz souffrit sur la fin de sa vie. D'autre part, il y a un certain nombre de lettres antérieures à l'année 1717. Cette *Correspondance* se trouve à Lausanne chez M<sup>lle</sup> Berthe de Crousaz, la dernière descendante directe de nom. Une étude sur J.-P. de Crousaz, basée sur ces inédits et mettant en relief son rôle d'intermédiaire, doit paraître prochainement à Genève. Après la parution de l'ouvrage, la *Correspondance* sera déposée à la Bibliothèque universitaire et cantonale de Lausanne où elle pourra être consultée par les chercheurs.

intérêt considérable non seulement pour ce qui concerne la personne de Crousaz et ce qui se passait alors à l'Académie de Lausanne, mais encore pour l'histoire de la pensée européenne au XVIII<sup>e</sup> siècle et son évolution.

Parmi ces lettres — à quelques exceptions près, encore toutes inédites — il en est qui retiennent tout particulièrement l'attention. Telles celles de Fontenelle. Le Fonds Crousaz en compte six. Elles présentent d'autant plus d'intérêt que la correspondance de l'illustre philosophe semble avoir disparu en grande partie<sup>1</sup>. Elles révèlent et mettent en valeur les aspects variés de son talent multiple, en nous faisant voir le savant et le penseur aussi bien que le littérateur. Elles nous font également pénétrer dans son intimité par le récit des faiblesses de son grand âge.

En 1728, date de la première de ces lettres, Fontenelle a déjà soixante et onze ans. Il est, depuis une trentaine d'années, secrétaire perpétuel de l'Académie royale des Sciences de Paris, où il s'est rendu célèbre par ses *Eloges*. D'autre part, sa réputation dans le monde des savants aussi bien que parmi les littérateurs est solidement établie. Il habite alors, Palais-Royal, un appartement que lui a offert le duc d'Orléans, et vient de publier un ouvrage de géométrie. Toutefois, les relations entre Fontenelle et Crousaz remontaient plus haut. Preuve en soit la première des trois lettres de Crousaz à Fontenelle que nous possédons : par son contenu, elle se place en 1720. Mais il est plus que probable que, même à cette date, Crousaz était déjà en rapport avec Fontenelle depuis plusieurs années. Il lui aura très certainement présenté en hommage un exemplaire de l'ouvrage qui, du coup, établit sa renommée, cette *Logique* par laquelle, en 1712, il visait à renverser définitivement la scolastique trop souvent encore de mode dans les hautes écoles du temps. Il est également probable qu'il lui aura envoyé son *Traité du Beau* en 1715, sinon quelques années plus tard, ses *Nouvelles Maximes sur l'Education des Enfants*. L'hommage d'un ouvrage nouvellement paru rentrait dans les habitudes du temps ; dans bien des

---

<sup>1</sup> A Genève, Jean-Baptiste Tollot déclarait que Fontenelle n'écrivait que peu et très courtement craignant toujours qu'on ne lui jouât le tour de faire imprimer ses lettres. (Lettre inédite à Jean Jallabert, du 12 septembre 1741, Genève. Mss. Jallabert, à Genève.)

cas, ce fut pour Crousaz le moyen d'amorcer ce qu'il appelait « un commerce littéraire »<sup>1</sup>.

Les lettres de Crousaz et de Fontenelle qui nous sont parvenues s'échelonnent sur une période de vingt-cinq années. Elles ne forment pas une chaîne ininterrompue de lettres et réponses. Néanmoins, elles se supposent réciproquement. Nous avons donc jugé qu'il valait la peine de placer les lettres de Crousaz à côté de celles de Fontenelle. Les lourdeurs et maladresses de style des unes serviront de repoussoir à l'élégance des autres. Surtout, le lecteur pourra ainsi entendre les deux voix, chacune avec son timbre particulier.

On trouvera ces lettres rangées dans leur ordre chronologique. A part quelques notes donnant les faits indispensables à la compréhension du texte, nous estimons que l'intérêt qu'elles présentent est suffisamment clair pour qu'il soit superflu d'y insister. Au reste, on y goûtera le charme propre aux lettres : la spontanéité, par où semblent revivre leurs auteurs, et ce reflet tout à la fois discret et précis qui fixe à tout jamais la personnalité de l'écrivain<sup>2</sup>.

JACQUELINE DE LA HARPE,  
professeur de littérature française  
à l'Université de Californie,  
Berkeley, Californie, U.S.A.

---

<sup>1</sup> La biographie de Fontenelle (1657-1757) est assez connue pour qu'il soit inutile de nous y arrêter. En revanche, nous donnerons ici une brève esquisse de celle de Crousaz. Né à Lausanne en 1663, Jean-Pierre de Crousaz fit des études de théologie. Après un séjour à l'étranger, il s'établit dans sa ville natale où, dès 1700, il fut professeur à l'Académie. En 1724, les troubles du *Consensus* le décidèrent à accepter la chaire de philosophie qui lui était offerte par l'Université de Groningue. En 1726, il devint gouverneur à Cassel du prince héréditaire Frédéric de Hesse et remplît ses fonctions de précepteur pendant sept ans. Sa chaire de philosophie à Lausanne lui ayant été restituée en 1733, il l'occupa jusqu'au moment où les infirmités de l'âge l'empêchèrent de continuer son enseignement. Il mourut en 1750, laissant derrière lui une œuvre abondante. Polygraphe, Crousaz a publié dans des domaines fort variés : philosophie (logique, esthétique), théologie, pédagogie, sciences exactes (mathématiques, géométrie, physique), voire critique littéraire. Mais surtout, il a écrit une série d'œuvres de polémique où, pour la défense de la religion et de la morale, il s'attacha à réfuter La Hontan, Collins, Bayle, Pope, Leibniz et Wolf.

<sup>2</sup> Nous avons respecté l'orthographe des originaux ; mais nous avons distingué les *u* des *v*, les *i* des *j* et mis à la moderne la ponctuation, les majuscules, les apostrophes, cédilles et accents.

*J.-P. de Crousaz à Fontenelle*

A Monsieur De Fontenelle,

J'ai toujours compté l'attention et la circonspection au rang de tout ce qu'on pouvoit se procurer de plus heureux et j'ai conçu que je ne pouvois rien entreprendre de plus efficace pour fortifier l'habitude que je pouvois en avoir aquis que de travailler à un Discours dont l'Académie devoit décider<sup>1</sup> et lire avec ce discernement exquis aprez quoi il n'y a plus d'appel. Je réfléchissois surtout, Monsieur, en y travaillant, qu'il passeroit sous vos yeux<sup>2</sup>, et je me flattois de prendre, dans ce travail, une force dont les fruits s'étendroient sur d'autres. La pureté de mes intentions a eu des suites auxquelles je ne m'attendois pas ou, pour parler avec une grande exactitude, je m'attendois bien peu et auxquelles je me défendois même de penser. C'est à moi à donner désormais tous mes soins pour mériter une distinction si glorieuse et à ne négliger quoi que ce soit de tout ce qui pourra justifier les sentimens dont m'honore une si Illustre Compagnie<sup>3</sup>, qui devra désormais regarder comme son bien et comme son Ouvrage ce que je ferai de meilleur.

Je comprends que les lettres par où on m'annonçait mon bonheur ont été perdues, puisque je viens d'apprendre<sup>4</sup> qu'on s'étonne de ne recevoir point la quittance que j'aurois dû incessamment envoyer. J'ai cru, Monsieur, que vous me permettriez de la renfermer dans cette lettre et de peur qu'elle n'eût le sort de celles qui ne sont pas parvenues jusqu'à moi, j'ai pris la liberté de la recommander à Soleure<sup>5</sup> pour vous la faire tenir par une voie qui me paroissoit infaillible. Je ne suis point fait aux formalitez de cette espèce d'écriture, mais il me paroît que la chose est claire et que mon reçu découvre assez bien mon intention<sup>6</sup>.

---

<sup>1</sup> Il s'agit d'un *Discours sur le Principe, la Nature et la Communication du Mouvement* qui remporta le grand prix au concours de l'Académie royale des Sciences de Paris pour l'année 1720.

<sup>2</sup> Fontenelle était membre de l'Académie des Sciences de Paris depuis 1697.

<sup>3</sup> Le prix de l'Académie valait au lauréat non seulement la somme de deux mille livres, mais encore l'approbation et la reconnaissance officielle de l'Académie. (Lettre inédite de Mairan à Crousaz du 9 septembre 1720, Paris.) Au reste, Crousaz n'était pas un inconnu pour les académiciens de Paris : à plusieurs reprises, Réaumur avait donné lecture en séance officielle de communications venues de Lausanne.

<sup>4</sup> C'est indirectement par Réaumur (lettre inédite à Crousaz du 14 décembre [1720]) que Crousaz apprit qu'il avait remporté le prix, les lettres officielles s'étant perdues en cours de route.

<sup>5</sup> Soleure, à savoir à monsieur l'Ambassadeur de France auprès du Corps helvétique (1714-1726), le marquis d'Avaray. Ami de la famille, Crousaz était en correspondance non seulement avec le marquis mais encore avec M<sup>me</sup> d'Avaray et avec leur jeune fils.

<sup>6</sup> Crousaz fit une quittance « à la mode du pays ».

Si j'avois été bien servi par mes libraires, il y a plus de six mois, Monsieur, que vous auriez reçu un exemplaire de ma Logique <sup>1</sup>. Mais ces Mess<sup>rs</sup> là se chargent de tant de besogne et par là oublient si aisément tout ce qui ne les intéresse pas de près, qu'ils ne font presque jamais que la moitié de leurs commissions. L'éloignement a fait que je n'ai été averti que tard de leurs omissions et les désordres du commerce <sup>2</sup> leur ont empêché de les réparer promptement. En attendant que M. Montalant <sup>3</sup> reçoive ce que je lui fais envoyer d'Amsterdam, il aura l'honneur de vous offrir de ma part un de ses exemplaires. Sans de fatales circonstances dont nous sentons les effets aussi bien que vous <sup>4</sup>, j'aurois à Paris des personnes de mon país et de ma connoissance qui tâcheroient de profiter de quelques-unes de vos heures et qui, après vous avoir fait connoître à quel point j'aime les conseils, m'apprendroient ce que vous pensez sur mes ouvrages afin que j'en profitasse. Quand des auteurs prennent mal les remarques que les autres savants font sur leurs compositions, il arrive des disputes, des malentendus et des contestations personnelles, en pure perte pour le public ; mais quand ils sont tels qu'ils doivent être, leurs secondes éditions deviennent plus instructives, les lecteurs y puisent la meilleur de toutes les leçons : ils y voient de quelle manière on doit se corriger et se perfectionner. C'est par ce motif, plus que par aucun autre, ce me semble, qu'un homme d'étude, qui aime le public, la raison et la vérité, ne doit pas attendre que ses héritiers publient ses ouvrages. On ne sauroit rien penser de plus conforme à ces trois inclinations qu'en vous souhaitant, Monsieur, toute la santé que vous méritez, afin que les savants trouvent toujours plus, dans ce qui sort de votre plume, des modèles exquis à étudier et à tâcher d'imiter. C'est à quoi je m'appliquerai toujours. Agréez, Monsieur, que je vous assure de la très parfaite estime et de la vivacité du zèle avec lequel j'ai l'honneur d'être <sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> Il s'agit de la deuxième édition (Amsterdam, 1720) de l'ouvrage capital de Crousaz, *La Logique*. Elle était en deux volumes alors que la première édition, en 1712, n'en comptait qu'un seul et avait paru sous le titre de : *Système de réflexions qui peuvent contribuer à la netteté et à l'étendue de nos connoissances ou Nouvel Essai de Logique*. La troisième édition (Amsterdam, 1725) devait compter quatre volumes, et la quatrième (Lausanne et Genève, 1741), six.

<sup>2</sup> Crousaz se plaint à diverses reprises de la mauvaise organisation des postes et transports de marchandises.

<sup>3</sup> Montalant, libraire à Paris, qui tenait boutique sur le quai des Augustins.

<sup>4</sup> La débâcle de Law, en France, avait eu ses contre-coups en Suisse, ainsi que Crousaz l'explique à Réaumur (lettre inédite du 26 décembre 1720, Lausanne), non seulement à cause des opérations de banque auxquelles on s'y était livré, mais encore par la suspension de commerce avec la France en bétail, en beurre et surtout en fromage.

<sup>5</sup> Les allusions variées contenues dans cette lettre permettent d'en fixer la rédaction aux derniers jours de l'année 1720.

Fontenelle à J.-P. de Crousaz

Monsieur,

J'ai reçu une lettre de vous à M. de Réaumur<sup>1</sup>, dont je suis extrêmement glorieux : un approbateur tel que vous est d'un grand poids, et personne ne connoist mieux que moi le prix de votre suffrage<sup>2</sup>. J'ai veu avec une extrême édification, car il faut que je me serve de ce terme dévot, de quelle manière vous vous prenés à lire les ouvrages qui ne sont pas selon les idées que vous vous êtes faites précédemment, et je suis ravi qu'il y ait quelqu'un au monde de si parfaitement raisonnable. C'est là le point le plus difficile et presque impossible de la logique pratique, et bien au dessus même de la belle théorie que vous nous en avés donnée<sup>3</sup>. Je serois bien fâché qu'un juge aussi éclairé et aussi bien dépouillé de ses pensées particulières m'eust condanné. Car après cela, comment appeler, et à qui? Comme je suis enorgueilli de ce que vous êtes entré dans mes idées, je me flate que vous y entreriés encore davantage si vous examiniés de plus près la liaison de tout le sistème métaphisique, pour ainsi dire, avec le géométrique. Il me semble que vous n'avés guère encore considéré que ce métaphisique, les principes généraux, qui se fortifient extrêmement par un grand nombre de conséquences géométriques, qui en naissent nécessairement, et par des éclaircissements qu'ils donnent à quantité de choses auparavant très obscures, ou dont les sources étoient tout à fait inconnues. Mais je m'aperçoi que votre approbation me rend effectivement trop vain. Je ne veux pas continuer sur ce ton là, et je vous supplie seulement de vouloir bien suivre un peu la partie géométrique de l'ouvrage, quand vous en aurés le loisir.

Votre difficulté sur le cercle<sup>4</sup> appartient à ce géométrique, et je vais vous en dire ma pensée. Je vous avertis qu'elle est bien paradoxale, et que vous aurés besoin de votre équité la plus héroïque pour ne la pas

---

<sup>1</sup> Crousaz entretint pendant trente ans un « commerce de lettres » actif avec le célèbre naturaliste Réaumur (1683-1757). La lettre en question ne nous a malheureusement pas été conservée.

<sup>2</sup> L'ouvrage de Fontenelle dont il est question ici et dans les lignes qui suivent est sa *Géométrie de l'Infini*, parue en 1727.

<sup>3</sup> Voir ci-dessus, p. 94, la note 1 à la lettre de Crousaz à Fontenelle.

<sup>4</sup> Crousaz portait un grand intérêt aux sciences exactes. De 1700 à 1724, occupant à Lausanne la chaire de philosophie, mathématiques et physique, il avait publié, outre des *Réflexions sur l'Utilité des mathématiques* (1715), une *Géométrie des Lignes* (1718), un *Traité de l'algèbre* (1726), un *Essai sur le Mouvement* (1720-1726) et diverses dissertations de physique. Notons en passant que, dans ses lettres, on le voit souvent recourir aux lumières de ses correspondants auxquels il soumet ses objections ou ses difficultés.

traiter d'impertinente sur le seul exposé. Vous concevés, Monsieur, et tout le monde sans exception le conçoit de même, que la circonférence du cercle est formée par le mouvement d'un rayon. Je dis que non, à parler exactement.

Concevés, comme on fait d'ordinaire, la circonférence toute formée de points contigus. L'extrémité mobile du rayon est posée sur un de ces points. Ensuite le rayon change de place, et fait un pas infiniment petit : son extrémité mobile va-t-elle se poser sur le point de la circonférence qui suit immédiatement le 1<sup>er</sup> sur lequel elle étoit d'abord posée ? Non. Il faudroit pour cela que le rayon se must parallèlement à sa 1<sup>ère</sup> position, ce qu'il ne fait pas. Ses deux positions font un angle entre elles, et par conséquent il ne va pas du 1<sup>er</sup> point sur le 2<sup>d</sup> immédiatement suivant, mais sur un plus éloigné. Il ne décrit donc pas la circonférence telle qu'on l'a supposée, puisqu'il ne passe pas par tous ses points. Cette impossibilité reviendra toujours, quelle que soit la petitesse infinie dont on suppose le mouvement du rayon.

Il faut pourtant bien, dira-t-on, que le rayon passe par tous les points, car il ne peut pas passer du 1<sup>er</sup> au 3<sup>ème</sup>, si on veut, sans avoir passé par le 2<sup>d</sup>. J'avoue qu'il le faudroit effectivement, mais je dis que cela ne se peut, et c'est là en quoi consiste l'impossibilité que le rayon décrive la circonférence.

Comment est-elle donc décrite ? Elle l'est, non par l'extrémité mobile du rayon, ni par aucun point, mais par la ligne droite infiniment petite, base du petit triangle isoscèle que vous avés posé, Monsieur. Cette base est le point décrivant, point *sensible* seulement, et de cette façon il n'y a plus d'embarras. Il est vrai que la circonférence n'est plus qu'un poligone. Mais c'est ce que je prétens. Je croi avoir prouvé dans la sect. V de la II part. qu'il n'y a point de courbes *rigoureuses*, ou du moins qu'on ne doit jamais les considérer comme telles. Il n'est pas souvent nécessaire d'aller jusqu'à ces sortes de subtilités là, et je ne croirois pas qu'il y falust donner beaucoup de temps. Mais en cas que le besoin ou la curiosité y conduisent, il est bon d'avoir quelques principes pour savoir à quoi s'en tenir. Si mes veues peuvent vous contenter, j'en serai très glorieux, et je le serai toujours de tout ce qui pourra m'attirer un suffrage aussi précieux que le vostre. Je suis avec respect

Monsieur

Votre très humble et très obéissant serviteur

FONTENELLE.

De Paris, ce 20 nov. 1728.



*Fontenelle à J.-P. de Crousaz*

Je vous demande mille pardons, Monsieur, d'avoir tant tardé à répondre à votre lettre du 27 déc. dernier <sup>1</sup>. J'ai eu différentes petites occupations, qui ne m'ont pas laissé le loisir de méditer autant qu'il le falloit sur une pareille lettre, aussi bien pensée et aussi bien raisonnée. Je vous avouerai même que peut-être me serois-je un peu plus pressé, si vos difficultés m'avoient regardé en particulier, et non pas toute la géométrie en général. Je n'eusse pas voulu, si j'avois eu quelque bon éclaircissement à vous donner, vous le laisser trop attendre ; car comment pourroit-on négliger de donner quelque bonne opinion de soi à un homme de votre mérite ? Mais comme il n'étoit question que de la géométrie en général, j'ai cru que vous vous satisfériez vous-même sur vos difficultés mille fois mieux que je ne le puis faire. Je ne doute presque pas que cela ne soit déjà fait, et que tout ce que je vais vous dire ne soit inutile, quand même il seroit raisonnable. Je vous le dirai cependant, ne fust-ce que pour ne pas perdre une occasion d'avoir l'honneur de m'entretenir avec vous.

La géométrie roule, non sur le réel précisément, mais sur des idées abstraites, ou plustost formées par abstraction. Telles sont celles du point, de la ligne, de la surface. Il suffit que ces idées soient équivalentes au réel. On peut dire que le point, la ligne, etc., existent réellement, je le veux bien, mais je vais plus loin ; je dis que la géométrie prend et adopte des idées contraires au réel. Deux lignes ne peuvent jamais avoir réellement un point qui leur soit commun ; il faudroit pour cela une pénétration phisiquement impossible. Cependant, la géométrie suppose sans cesse des lignes qui ont un point commun, et elle ne se trompe pas dans les conséquences. Pourquoi cela ? C'est que quand deux lignes se pénétreroient réellement en un point, il n'arriveroit par rapport à leur position, à leur angle, que ce qui arrive réellement, quoiqu'elles ne se pénétrent point. La géométrie a pris une idée fautive en elle-même, mais parfaitement équivalente au vrai dans ses suites. Si, après que j'aurois fait une démonstration fondée sur ce que deux lignes se couperoit en un point commun, on venoit m'objecter que cela est impossible dans la nature, l'objection ne seroit pas légitime, parce qu'il n'en faut plus tirer de ce réel que j'ai abandonné, et où je ne suis plus ; il n'est plus permis de les tirer que de l'hipothèse où je suis.

---

<sup>1</sup> Cette lettre ne nous a pas été conservée. Il ressort du contexte que Crousaz ne s'y étoit plus borné à un problème particulier, mais s'étoit attaqué aux principes mêmes de la géométrie. Fontenelle répond à ces considérations d'ordre général, puis revient encore une fois à ce qui faisait l'objet principal de sa lettre précédente, sa conception du cercle.

J'applique cela aux courbes, et à notre cercle en particulier. Si je conçois la circonférence du cercle comme formée par une suite de points, tous également distants du centre, je tombe dans les inconvénients rapportés dans la V sect. de la II part. de mon livre. Car je puis vous le citer, puisque vous me faites l'honneur de le lire. Je prends donc une autre idée du cercle, et je le conçois comme formé par un triangle isoscèle dont la base est infiniment petite, et qui se meut autour de son sommet immobile. La circonférence du cercle n'est plus qu'un polygone rectiligne d'une infinité de costés, et elle n'a réellement et à la rigueur rien de courbe. J'en dis autant d'une courbe quelconque : aucune n'est formée de points.

Mais vous prouvéz qu'il y a des points, et qu'il faut les admettre. J'en conviens, il faut les admettre ; mais en d'autres cas, et selon d'autres veues. Il faut même les admettre pour mon cercle : son centre est un véritable point, mais sa circonférence n'en est pas formée. Le défaut de l'objection consiste en ce qu'elle n'est pas prise de mon hypothèse.

J'en dis autant des difficultés qu'on fera contre mon cercle. Elles seront transportées de l'hypothèse où la circonférence est formée de points contre celle où elle n'est formée que de droites inf. petites. On dira : toutes les lignes tirées du centre à la circonférence doivent être exactement égales, et elles ne le sont pas selon vous. Je répons : elles le doivent être dans la 1<sup>ère</sup> hypothèse, mais non dans la 2<sup>de</sup>, qui est la mienne. Les perpendiculaires tirées du sommet commun des petits triangles sur leurs bases sont plus courtes que leurs costés, quoique d'infiniment peu. Après cela, on voit assés qu'il n'est point vrai que ces perpendiculaires doivent s'allonger pour devenir costés, lorsque le cercle se forme par le mouvement du triangle élémentaire, car elles ne deviennent point costés.

En un mot, il faut se tenir toujours étroitement renfermé dans une seule et même hypothèse, pourveu qu'on soit sûr qu'elle est équivalente au réel. Je croi avoir prouvé que la mienne pour le cercle est non seulement équivalente au réel, mais le réel même.

Mais en voilà assés sur ces sortes de subtilités auxquelles je ne croi pas qu'un aussi grand géomètre que vous vueille s'arrêter plus que de raison. J'ai bien peur que mon livre, si vous en daignés reprendre la lecture, ne vous donne matière à des difficultés qui m'intéresseront et m'embarrasseront davantage. Toute la grâce que je vous demande est de vous familiariser un peu avec cette espèce de système, avant que d'en porter un jugement décisif. Je ne doute pas que je ne l'obtienne de votre grande équité, qui est fort connue, et vous fait autant d'honneur dans le monde que vos lumières même. Je suis avec une estime infinie

Monsieur

Votre très humble et très obéissant serviteur

FONTENELLE.

De Paris, ce 25 mars 1729.

*Fontenelle à J.-P. de Crousaz*

Monsieur,

Je vous rends très humbles grâces du beau présent<sup>1</sup> dont vous m'avez honoré<sup>2</sup>. Heureusement il m'est venu dans un temps où j'ai pu lire cet ouvrage entier, quoique long, et j'ai bien compris que je n'avois rien de mieux à faire. En rendant parfaitement justice à M. Bayle<sup>3</sup> sur ses grands et agréables talents, vous le relevés parfaitement aussi sur le faux éblouissant de quantité de raisonnements qu'il a faits. Je le tiens pour bien réfuté, à moins que ses principes ne trouvent toujours une certaine faveur dans le cœur de beaucoup de gens. Mais enfin, vous avés toujours [rempli] le devoir d'homme de bien<sup>4</sup>, qui aime la société du genre humain, et c'est un caractère qui ne brille pas moins dans votre livre que celui d'homme d'esprit et de philosophe profond.

J'ai été très glorieux de me trouver placé en si bon lieu à l'occasion de l'infini<sup>5</sup>. Je vous le rendrais si je pouvois. Mais je n'aurai jamais où vous mettre si avantageusement. Et, à propos de l'infini, comment le gouvernés-vous? J'étois charmé de voir que vous entriés dans mes idées et leur faisiez l'honneur de les adopter. Votre grand ouvrage vous aura jetté bien loin de ces sortes de spéculations, mais ne les reprendrés-vous point?

Je saisis avec beaucoup de joye l'espérance que vous me donnés de venir ici<sup>6</sup>, et il me semble même entrevoir par les termes de votre lettre qu'elle ne doit pas être fort éloignée. Le plustost sera le mieux

---

<sup>1</sup> Il s'agit de l'*Examen du Pyrrhonisme ancien et moderne* paru à La Haye en 1732. Dans ce gros in-folio de sept cent soixante-seize pages, Crousaz dénonçait Bayle et son esprit de doute comme infiniment dangereux et pour la morale et pour la religion.

<sup>2</sup> Sur les ordres de De Hondt, à La Haye, un exemplaire « de petit papier » en avait été remis à Fontenelle par Mariette fils, imprimeur et libraire à Paris (lettre inédite de Mariette à Crousaz du 23 janvier 1733).

<sup>3</sup> Voir, par exemple, 3<sup>e</sup> partie, section 1, § 4, p. 194.

<sup>4</sup> Le chancelier d'Aguesseau, lui aussi, reconnaissait le bien-fondé de l'entreprise de Crousaz : « En traitant à fond la matière du Pyrrhonisme, vous ne pouviez choisir un sujet non seulement plus intéressant, mais plus utile dans le temps présent. » (Lettre inédite du 7 janvier 1733, Versailles.)

<sup>5</sup> *Examen du Pyrrhonisme*, p. 363. Fontenelle semble retourner ici à Crousaz le compliment que celui-ci lui avait adressé en rendant hommage, dans son *Examen* (p. 443), à son respect de la vérité.

<sup>6</sup> Ce séjour projeté à Paris, où Crousaz aurait accompagné son élève le prince héréditaire de Hesse-Cassel dont il était alors le gouverneur, ne se réalisa pas. Crousaz garda jusqu'au bout un grand désir de revoir la capitale de la France, où il avait séjourné alors qu'il était encore étudiant.

pour nous, et je puis vous assurer que vous aurés lieu d'être content de la réception qu'on vous fera<sup>1</sup>. Je suis avec la plus parfaite considération

Monsieur

Votre très humble et très obéissant serviteur

FONTENELLE.

De Paris, ce 22 jan. 1733<sup>2</sup>.

*J.-P. de Crousaz à Fontenelle*

A Mons<sup>r</sup> De Fontenelle.

J'ai appris de Mons<sup>r</sup> Polier de Bottens<sup>3</sup> que vous aviez beaucoup goûté un ouvrage nouveau sur l'essentiel de la religion<sup>4</sup>. Le titre seul annonce déjà un dessein très louable. Les chrétiens ont fait grand tort à leur religion en la regardant et la proposant comme si elle tiroit son principal mérite d'un système de dogmes spéculatifs. L'Évangile ne fait point naître cette idée : plus on le lit attentivement pour y puiser la connaissance de ce que l'on doit croire et de ce que l'on doit faire, et qu'on l'étudie d'un cœur aussi vuide de préjugés que l'est celui des jeunes enfants, on y apprendra que l'Église Chrétienne, c. d. ses véritables membres, forment une société de personnes dévouées à l'adoration, à l'amour de Dieu et à l'obéissance de ses commandemens, et tellement dévouées à ce que je viens d'indiquer que, tout plein que soit le cœur de l'amour de la vérité, tout appliqué qu'il soit à l'étudier, il ne laisse pas de redouter le vice tout autrement que l'erreur et d'en être aussi tout autrement scandalisé. L'auteur de ce petit ouvrage a cru de rendre un service important à tous les chrétiens<sup>5</sup>,

<sup>1</sup> Fontenelle semble parler ici au nom de ses collègues, les membres de l'Académie royale des Sciences de Paris.

<sup>2</sup> A partir de 1730, Fontenelle demeure rue Saint-Honoré, « auprès du cul de sac de l'Orangerie », avec son neveu à la mode de Bretagne, Richer d'Aube.

<sup>3</sup> Georges II Polier de Bottens, 1675-1759, seigneur de Saint-Germain, professeur de grec et de morale, orientaliste, recteur de l'Académie de Lausanne en 1708-1710 et en 1724, était cousin de Crousaz.

<sup>4</sup> *Lettres sur la Religion essentielle à l'homme, distinguée de ce qui n'en est que l'accessoire*, Amsterdam, 1738. Plus connu sous le titre de *La Religion essentielle*, cet ouvrage, paru anonyme, était de Marie Huber. L'essentiel, c'est de croire à la Providence. Au reste, il n'y a qu'une seule autorité religieuse, et c'est celle de notre conscience. Sur plus d'un point, cet ouvrage annonce le *Vicaire Savoyard* et les *Lettres écrites de la Montagne*. On sait, d'ailleurs, que Rousseau avait connu *La Religion essentielle* avant d'écrire ces morceaux. (Voir, à ce sujet, P.-M. Masson, *La Formation religieuse de Rousseau*, Paris, 1916, I, 209.)

<sup>5</sup> Dans une lettre inédite à Crousaz du 23 janvier 1740 (Genève), le pasteur Ami Lullin mentionne la *Religion essentielle* comme faisant de nombreux prosélytes. Quelques mois plus tard (lettre inédite à Crousaz du 24 mai 1740), il en dénonce l'effet pernicieux, mais s'élève contre ceux qui voudraient « faire brûler le livre par la main du bourreau ». Sur l'importance de Marie Huber, voir H. VUILLEUMIER, *Histoire de l'Église réformée du Pays de Vaud*, Lausanne, 1927-1933, IV, 251.

lorsqu'il s'est fait un devoir de tourner leur attention sur ce que leur religion présente de plus essentiel et recommande principalement. Il m'a paru, Monsieur, que tout autant que nous sommes, nous lui devons une grande reconnoissance et nous trouvons surtout obligé d'en donner des preuves par notre empressement à profiter de ses conseils. Cependant il en est qui croient appercevoir en lui un bon zèle effectivement, mais un zèle *Néophite* qui leur paroît poussé trop loin, et il se pourroit qu'en cela ceux qui jugent ainsi ne sont pas tout à fait dans l'erreur. Tel est le sort du cœur humain de ne savoir bien souvent se renfermer dans de justes bornes. On m'a demandé ce que je pensois sur quelques articles importants, sur l'essentiel desquels on croit qu'il n'a pas assés insisté, et dont quelques-uns ont effectivement étrangement été obscurcis par des exagérations et pour n'avoir pas assés attentivement réfléchi sur le style métaphorique des Orientaux et des Juifs en particulier, tout rempli d'allusions et de termes figurés. On m'a fait l'honneur de me consulter sur quelques-unes de ses omissions. Le fond de mes réponses n'a rien eu de précipité ; j'ai mis sur le papier<sup>1</sup> des idées qui m'étoient familières depuis longtems et je les ai dictées sans me donner le tems ni de corriger ni de serrer mon style, car alors, Mons<sup>r</sup>, je ne pensois à rien moins qu'à les faire passer sous vos yeux. Le départ d'un de mes neveux<sup>2</sup> qui se hâte d'arriver à Paris avant qu'une plus grande partie de l'hiver soit passée ne me laisse pas le tems de retoucher ce que je vous envoie. Mon cœur vous est trop dévoué pour laisser passer une occasion de vous écrire, et de vous assurer de la continuation de mes vœux de même que de l'estime très parfaite et respectueuse avec laquelle j'ai l'honneur d'être<sup>3</sup>.

*Fontenelle à J.-P. de Crousaz*

Monsieur,

J'ai reçu avec un extrême plaisir votre lettre du 25 oct.<sup>4</sup> et je ne puis trop vous en marquer ma reconnoissance. Y a-t-il quelqu'un en Europe qui ne fust vivement touché des témoignages de bonté et d'amitié qu'il recevroit d'un homme<sup>5</sup> aussi célèbre et aussi estimé que vous ? Car il me semble que célèbre et estimé sont deux : on sera célèbre par ses talents et peu estimé d'ailleurs par son caractère, par ses mœurs,

---

<sup>1</sup> Ce mémoire ne nous a pas été conservé. Crousaz en parle également à Ami Lullin (lettre inédite, s. d. [1739]) et mention en est faite dans une lettre inédite de M<sup>me</sup> de Watteville-Stürler de Luins à Crousaz du 27 avril 1740, Berne.

<sup>2</sup> Nous ne savons pas duquel de ses neveux Crousaz parle ici.

<sup>3</sup> Cette lettre peut être datée de l'année 1739.

<sup>4</sup> Nous ne possédons pas cette lettre.

<sup>5</sup> L'original porte : honne.

etc. Il seroit inutile de vous faire l'application de mon idée : elle saute trop aux yeux.

Je suis ravi que dans mes derniers écrits vous ne vous soyés pas trop aperçu de la foiblesse naturelle à mon âge <sup>1</sup>, et à cette occasion vous m'apprenés une chose qui me donne aussi beaucoup de joye et qui intéresse bien davantage le monde littéraire : c'est que vous ne vous affoiblissés pas non plus, après des travaux plus assidus et plus pénibles que les miens. Je vous en félicite de tout mon cœur et vous exhorte même à vous presser, afin que je jouisse de votre réfutation de Leibnits <sup>2</sup>. Ce n'est pas que je ne le regarde comme un des plus grands hommes de ces derniers siècles, mais je me permets souvent de n'être pas de son avis et de croire positivement le contraire. J'ai, ce me semble, assés insinué cela dans l'éloge que j'ai fait de lui <sup>3</sup>. Il paroist ici depuis peu de jours un ouvrage dans un goust très différent et qui, d'un bout à l'autre, est le sistème de M. Leibnits. Ce sont les *Institutions de Phi[s]ique* par une Dame illustre <sup>4</sup>, la première, je croi, qui ait jamais fait un pareil ouvrage de philosophie. Vous aurés affaire avec elle, Monsieur, et votre politesse naturelle vous viendra bien à propos dans une contestation avec une Dame.

Pour moi qui, pourtant, n'ai jamais combattu, je suis hors de combat par la démission que je viens de faire du secrétariat de l'Académie <sup>5</sup>. M. de Mairan <sup>6</sup> me succède, et ne remplira que trop bien cette place au gré de ma vanité.

---

<sup>1</sup> Fontenelle avait alors quatre-vingt-trois ans, et Crousaz soixante-dix-sept.

<sup>2</sup> Crousaz travaillait alors à une réfutation de la *Théodicée*. Il s'agissait de dénoncer le fatalisme auquel aboutissait nécessairement, selon lui, le système leibnitien. L'ouvrage parut l'année suivante (1741), à Bâle, sous le titre : *De l'Esprit humain, substance différente du corps, active, libre, immortelle...*

<sup>3</sup> Leibniz était membre étranger de l'Académie royale des Sciences de Paris. A sa mort, Fontenelle prononça l'éloge traditionnel. (Séance du 13 novembre 1717. FONTENELLE, *Eloges historiques...* La Haye, 1731, II, 9-58.)

<sup>4</sup> Les *Institutions physiques* étaient de la plume de la marquise du Châtelet, la célèbre amie de Voltaire. S'inspirant de Leibniz et de Newton, l'auteur y défendait un point de vue diamétralement opposé à celui du cartésien et ennemi acharné de Leibniz qu'était Crousaz. A la p. 130, elle y réfutait une erreur de Crousaz sur le temps dans son mémoire sur le *Mouvement*, couronné par l'Académie royale des Sciences de Paris en 1720 (voir plus haut, notre première lettre de Crousaz à Fontenelle). Ainsi que le prédisait Fontenelle, Crousaz eut affaire avec cet adversaire imprévu. Il s'efforça d'observer « toute la politesse due au beau sexe » dans la lettre qu'il lui adressa à ce propos (lettre inédite de Crousaz à la M<sup>ise</sup> du Châtelet, s. d., [fin juillet 1741]), reçut en retour un billet en apparence courtois (lettre inédite de la M<sup>ise</sup> du Châtelet du 9 août 1741, Bruxelles), fit circuler parmi ses amis la copie d'une longue réponse à ce billet (*Réflexions sur la Lettre, etc.*, Cahier inédit de 1741), projeta même d'en faire un ouvrage de trois cents pages.

<sup>5</sup> Reçu à l'Académie royale des Sciences de Paris en 1691, Fontenelle avait rempli les fonctions de secrétaire perpétuel depuis 1697.

<sup>6</sup> J.-J. Dortous de Mairan, 1678-1771, physicien, mathématicien et littérateur, de l'Académie royale des Sciences depuis 1718. Il se démit de sa charge de secrétaire perpétuel au bout de trois ans déjà.

Je ne suis pas si heureusement né que vous, et la paresse m'a gagné sur la fin de la carrière. Si vous veniez à Paris dans un temps où je vais être aussi libre, combien n'en profiterois-je pas, et avec quel plaisir ! Mais il ne faut pas se laisser aller à des idées agréables qui n'auront point d'exécution<sup>1</sup>. Je ne pourrai jamais vous marquer que de loin l'estime singulière que j'ai prise pour vous, et dans vos excellents ouvrages et par tout ce que j'ai appris de vous d'ailleurs. Voici un temps plus propre que jamais à vous en renouveler les assurances, et à vous protester très sincèrement que je suis avec l'attachement le plus respectueux

Monsieur

Votre très humble et très obéissant serviteur

FONTENELLE.

De Paris, ce 22 déc. 1740.

*J.-P. de Crousaz à Fontenelle*

A M<sup>r</sup> de Fontenelle.

Je ne vous ai point envoyé ma nouvelle Logique<sup>2</sup> parce que je ne concevois pas que vous y pussiez rien lire que ce qui vous est naturel et que vous vous êtes rendu familier par une constante pratique. Si l'on pouvoit parvenir à imiter à proportion que l'on admire, vous n'aperceviez encor quoi que ce soit dans mon traité de l'esprit humain<sup>3</sup> d'imparfaitement énoncé et il vous paroîtroit avoir été dicté de votre bouche. Mais pour ce qui est des vérités qui en font le sujet, elles ne sçauroient manqué de vous plaire toujours et de vous paroître d'un nouveau prix en les repassant. Mes années s'avancent<sup>4</sup>, mais je ne réfléchi jamais sur le grand sujet que j'ai travaillé à y établir sans en tirer une nouvelle vigueur et sans m'apercevoir que la meilleure partie de moi-même n'a pas moins d'activité et est aussi éloignée de se lasser qu'elle l'étoit dans le fort de mon âge, de sorte que je suis affermi par des preuves de sentiments dans tout ce que mes idées appuient par leur évidence. J'ai trouvé même constamment ce sujet d'autant plus digne d'attention que les preuves les plus fortes de notre immortalité nous découvrent en même tems les routes que nous devons tenir pour arriver à l'heureuse. L'affection avec laquelle Dieu me fait la grace de m'y appliquer ne me fait point abandonner l'études des mathématiques et de la physique. C'est un objet bien triste que celui

<sup>1</sup> Voir ci-dessus p. 99, note 6 à la lettre de Fontenelle du 22 janvier 1733.

<sup>2</sup> *La Logique*, quatrième édition, Lausanne et Genève, 1741.

<sup>3</sup> *De l'Esprit humain*, Bâle, 1741.

<sup>4</sup> Crousaz approchait alors de ses quatre-vingts ans.

de la multitude plongée dans l'ignorance et la corruption, et entretenue dans cet engourdissement par l'exemple des personnes d'un rang supérieur <sup>1</sup> qui, par un abus des plus criminels, ont tourné leur esprit à se faire une morale aisée et à se dispenser du joug aimable de la religion, importun pour leur cœur gâté. Leur funeste prévention tomberoit si les personnes qui se trouvent en état de les ramener de leurs erreurs par de bonnes preuves s'étoient acquis la réputation d'hommes éclairés avec distinction dans les sciences humaines ; et si le grand M<sup>r</sup> Pascal en avoit continué l'étude, son christianisme auroit produit de tout autres fruits et se seroit tout autrement répandu. C'est un exemple que je fais valoir à mon petit-fils <sup>2</sup> pour l'engager à pousser ses talents dans la physique et les mathématiques sans se livrer tout entier à l'affection et au zèle pour la religion, penchants à la vérité très justes et très louables, mais qui ne doivent pas être les seuls dominants. Agréés, Monsieur, les vœux ardents que je forme pour votre conservation et pour toutes les douceurs qui peuvent y contribuer. C'est dans ces sentiments que je veux vivre et mourir d'un cœur pénétré d'estime et de zèle, Monsieur <sup>3</sup>.

*Fontenelle à J.-P. de Crousaz*

Monsieur,

Je ne dois pas hésiter à vous demander mille et mille fois pardon de ce qui m'est arrivé à votre égard. J'ai un tort que je vais vous avouer sincèrement et dont je suis bien honteux. Peut-être même en obtiendrai-je plus facilement ma grâce. Il y a quelques semaines qu'il m'est venu un jeune homme de votre pays <sup>4</sup> qui, par parentèse, m'a paru avoir de l'esprit. J'entendis assés confusément qu'il me parla d'un dernier ouvrage que vous aviez fait <sup>5</sup>, et me demanda si je l'avois lu, car avec les années je suis devenu assés sourd. Je lui dis que je ne le connoissois point. Il s'en alla peu de temps après, et à peine fut-il parti, qu'en faisant mes réflexions, je commençai à soupçonner que

---

<sup>1</sup> Crousaz pense, sans doute, ici à Bayle, peut-être aussi à Wolf.

<sup>2</sup> Pendant un temps, Jean-Philippe Loys de Cheseaux (1717-1751), paru vouloir se détourner définitivement de l'astronomie et de la physique pour s'adonner à la dévotion. Ses excès de piété inquiétèrent vivement son grand-père, dont le jeune prodige faisait l'orgueil et la joie. La comète de 1742 ramena Jean-Philippe à l'étude et aux sciences exactes.

<sup>3</sup> Tout concorde à placer cette lettre non datée dans la seconde moitié de l'année 1741.

<sup>4</sup> Il ne nous a pas été possible d'identifier le dit jeune homme.

<sup>5</sup> Il s'agit évidemment ici de *L'Esprit humain* (voir page précédente, note 3). Remarquons, toutefois, qu'entre-temps Crousaz avait publié, toujours contre Leibniz, mais en l'attaquant dans la personne de son disciple Johann-Christian Wolf, ses *Réflexions sur la Belle Wolfienne* (1743).



j'avois manqué de mémoire, ce qui m'arrive souvent à cause de ces mêmes années dont je viens de vous parler et qui me font toutes sortes de mauvais tours <sup>1</sup>. Cela s'est trouvé vrai. J'avois reçu votre livre de *l'Esprit humain* avec une lettre de vous très obligeante. Je commençai à le lire, mais il survint quelque chose qui m'obligea d'en suspendre la lecture que je ne voulois faire que tout de suite <sup>2</sup> et avec toute l'attention que méritent vos ouvrages. Je mis le livre à part pour le reprendre, et si bien à part qu'il n'étoit plus sous mes yeux. Et comme cela fut plus long que je n'avois cru, il est vrai que je l'oubliai. Et voilà le tort, ou le malheur. Je vous supplie encore, Monsieur, et très instamment de vouloir bien me pardonner. Je ne puis vous cacher que la bonté de votre cœur, si bien marquée dans tous vos ouvrages et si reconnue de tout le monde, me donne beaucoup d'espérance.

Je viens d'achever le livre. Je commence par vous rendre très humbles grâces de ce que je m'y suis trouvé placé <sup>3</sup> avec M. de Réaumur, dont la compagnie m'est aussi agréable qu'honorable. Du reste, toute ma vanité a bien de la peine à me persuader que vous n'ayés pas été beaucoup au delà de ce que je puis mériter. Mais je vous en dois une reconnoissance d'autant plus vive.

Le système leibnitien sur les monades et l'harmonie préétablie me paroist très bien renversé <sup>4</sup>, et je me sai bon gré de n'avoir jamais pu comprendre ces deux articles. Quant à l'origine du mal et à la liberté <sup>5</sup>, quoique vous traitiés ces sujets avec votre excellente logique et que

---

<sup>1</sup> Un an plus tôt, le comte Pajot d'Onsenbray écrivait à Crousaz qu'en dépit de son âge, Fontenelle jouissait encore de toutes ses facultés (lettre inédite du 16 mai 1743, Paris). En 1747, Réaumur le comparera à « une belle plante de très longue durée » et, tout en mentionnant sa surdité, déclarera qu'« il n'a aucun des défauts de la vieillesse » (lettre inédite à Crousaz du 21 février 1747, Paris). Dans la même lettre, il raconte que Fontenelle avait fait sur un escalier une chute à laquelle « la faiblesse de ses jambes n'avait aucune part », et qu'il était fort ennuyé de devoir, en conséquence, garder la chambre pendant quelques jours.

<sup>2</sup> Entendez : sans interruption, d'une traite.

<sup>3</sup> Voir en particulier *De l'Esprit humain*, p. 388, à propos des abeilles et de leur instinct remarquable. *Ibid.*, p. 94.

<sup>4</sup> Sur ce point, Fontenelle partage l'avis des amis de Crousaz, en particulier du cardinal Fleury, qui avait encouragé le philosophe lausannois dans sa grande entreprise de réfutation de « la détestable philosophie du fatum ». (Voir les lettres inédites de Fleury à Crousaz du 30 mars 1740 et 6 février 1742, Issy.) L'enthousiasme du théologien Jacob Vernet (1698-1789), pasteur et professeur à Genève, lui dicta une lettre dithyrambique : « Le dogme du fatalisme est effectivement, comme quelqu'un l'a dit, l'éponge de la Religion et de la Morale, et vous, Monsieur, vous êtes l'Hercule né pour terrasser ce monstre sous quelque forme qu'il paraisse. Vous avez su détruire tout ce qui y conduisait en Théologie. Voici que vous l'attaquez en Philosophie, dans le fort où il est retranché, derrière des bois et des marais, et en s'enveloppant même de belles apparences. Je ne vois rien de si magnifique que le titre du livre *De l'Esprit humain*, etc., etc. » (Lettre inédite à Crousaz du 8 décembre 1741, Genève.)

<sup>5</sup> C'étaient là des points essentiels, et Crousaz leur consacre de nombreuses pages dans son ouvrage. Voir en particulier, sur l'Origine du Mal, la Lettre XV, et sur le problème de la Liberté, les Lettres XLVII et XLVIII.

vous y avés répandu une infinité de choses ou profondes ou fines ou neuves, il me semble que des adversaires bien opiniâtres pourroient encore vous échaper ; et je croirois que vous l'avés un peu senti vous-même, parce que je voi que vous vous êtes quelquefois permis plus d'étendue dans les discours et plus de répétition <sup>1</sup> qu'il n'étoit absolument nécessaire. Vous avés bien fait, ce me semble, de fortifier vos raisonnements par des traits de sentiment, qui partent d'un fond respectable d'honneur et de vertu, et qui peuvent gagner jusqu'à l'esprit.

Vous ne vous éloignés pas d'admettre l'attraction angloise <sup>2</sup>. Je vous avoue que, quoique je sois bien convaincu de l'ignorance humaine sur les premiers principes, j'aurois bien de la peine à gouter celui-là. Mais il est vrai aussi que mes gousts ou mes dégousts ne sont pas d'une grande autorité.

Je vous renouvelle encore mes très humbles remerciements sur les grâces que vous m'avés faites, et vous supplie d'y ajouter celle de me pardonner mes fautes vrayes ou apparentes. Je suis avec beaucoup de respect

Monsieur

Votre très humble et très obéissant serviteur

FONTENELLE.

De Paris, ce 9 juin 1744.

*Fontenelle à J.-P. de Crousaz* <sup>3</sup>

Monsieur,

J'ai reçu avec un extrême plaisir votre lettre du 12 oct. par le jeune gentilhomme que vous m'annonciés <sup>4</sup>, et que j'ai trouvé fort aimable. Je ne l'ai veu qu'une fois et j'en suis fâché. Je ne croi pas cependant

---

<sup>1</sup> Ce disant, Fontenelle mettait le doigt sur le point faible du talent de Crousaz.

<sup>2</sup> Comme Fontenelle, Réaumur et Mairan, Crousaz était un cartésien convaincu. Toutefois, vers 1738, et très probablement sous l'influence de son petit-fils l'astronome Loys de Cheseaux, qui lui traduisait les *Principia* de Newton, on le voit se rendre peu à peu aux arguments du grand physicien anglais. En 1741, sa conversion était achevée. Fontenelle s'en douta, comme il appert, et n'en fut point content. Cependant, c'est précisément au cours des quelques années suivantes que le système newtonien, déjà triomphant dans le reste de l'Europe, vit tomber en France les dernières redoutes de ses ennemis. Pourtant, Fontenelle publia, en 1752 encore, une *Théorie des Tourbillons cartésiens avec des Réflexions sur l'Attraction*.

<sup>3</sup> Cette lettre est inédite en partie seulement, la section centrale qui se rapporte à un poème envoyé par Crousaz à Fontenelle, ayant déjà paru sous une forme plus ou moins abrégée, d'une part dans *Les Muses helvétiques* (Lausanne, 1775, pp. 72-73) et de l'autre, dans G. DE REYNOLD, *Le Doyen Bridel* (Lausanne, 1909, p. 70, n. 3). Nous donnons ici la lettre dans son entier d'après l'original (Fonds Crousaz. Une copie figure dans la Correspondance inédite de Seigneux de Correvon, à Genève, V, 43).

<sup>4</sup> Nous ne possédons pas la copie de cette lettre et ne savons qui est le jeune gentilhomme en question.

qui il n'étoit absolument nécessaire. vous  
avez bien fait, ce me semble, de fortifier vos  
raisonnements par des traits de sermion ont, qui  
partent d'un fond respectable d'honneur, et de  
vertu, et qui peuvent gagner plus qu'à l'  
esprit.

Vous ne vous êtes point d'admettre l'Ar  
mection Angloise. Je vous avoue que quel  
que soit son bien convaincu de l'ignorance  
humaine sur les premiers principes, j'aurais  
bien de la peine à goûter celui là; mais il  
~~est aussi~~ ~~que~~ ~~nos~~ ~~gouts~~ ~~ou~~ ~~mes~~ ~~dégoûts~~  
ne sont pas d'une grande autorité.

Je vous renouvelle encore mes très humbles  
remerciements sur les grâces que vous m'avez  
faites, et vous supplie d'y ajouter celle de  
me pardonner mes fautes réelles ou appa  
rentes. Je suis avec beaucoup de respect

Monsieur

Votre très humble et très  
obéissant serviteur

De Paris ce 9 Juin 1744 Fontenelle

qu'il y ait de ma faute, mais il peut avoir eu beaucoup de meilleures choses à faire. Notre entretien roula fort sur vous, comme de raison, et tout ce que j'en appris me contenta beaucoup. Je sens d'ailleurs, dans tout ce qui part de vous, un esprit de candeur, de droiture, d'amour pour la vertu, qui m'intéresseroit extrêmement pour vous, indépendamment des raisons plus particulières que j'en ai et que vous avés la bonté de me fournir en toute occasion.

J'ai lu avec attention le poème <sup>1</sup> que vous m'avés envoyé, et je vais vous donner une preuve de mon extrême sincérité. Elle sera peut-être un peu hardie, mais si je n'en use pas avec vous, pour qui donc la garderai-je ?

Le sentiment qui règne dans cet ouvrage d'un bout à l'autre est très agréable et me fait aimer son auteur : je voudrois l'aller voir dans son hermitage. Bien d'autres ont fait des *Beatus ille* etc., mais ils n'y ont mis que de la poésie. Pour lui, il y a mis de l'âme ; il sent ce qu'il dit et le fait sentir ; c'est un mérite asés rare. Il y a même de fort jolis vers. Mais on voit bien que le tout est d'un étranger qui ne sait pas parfaitement le françois <sup>2</sup> ni le tour de la poésie françoise. Il est vrai que cela devoit lui assurer le peu d'indulgence dont il a besoin. Je dis le peu, car en vérité cela est ainsi. Mais l'esprit dominant d'aujourd'hui est peu favorable aux vers. On en a tant vus de bons dans tous les genres qu'on en est rassasié, et on ne les traite plus qu'avec la dernière rigueur. Ainsi, lorsqu'on m'en demande mon avis, je ne conseille presque jamais l'impression : il vaut mieux se contenter de donner quelques copies à un petit nombre d'amis.

Je ne vous renvoye point celle de l'ouvrage en question, tant parce que j'en fais assés de cas pour être bien aise de la garder, que parce qu'elle grossiroit beaucoup un paquet qui va par la poste, et que ce seroit inutilement, si vous voulés bien me la laisser.

---

<sup>1</sup> Il s'agit des stances sur *Les Plaisirs de la Campagne* du Lausannois Gabriel Seigneux de Correvon (1695-1775). Composées en 1734, elles avaient paru dans le *Mercure suisse* de 1738. En 1745, Crousaz, dont Seigneux avait été jadis l'élève en philosophie et auquel il était d'ailleurs apparenté, envoya le poème, sans nom d'auteur, à Fontenelle. Il fit tenir à Seigneux la copie de la lettre qu'il reçut en retour. Cette lettre, malgré les réserves assez sévères qu'elle contient, fit tant de plaisir à l'auteur et l'encouragea à tel point qu'il dédia à Fontenelle un autre de ses morceaux en vers, *La Poésie*, ode composée en 1735. (Voir *Les Muses helvétiques*, Lausanne, 1775, pièce liminaire.) Ce geste lui valut une aimable réponse de Fontenelle (Correspondance inédite de Seigneux de Correvon, à Genève, V, 45).

<sup>2</sup> Les Vaudois de l'époque se voyaient reprocher par les Français le tour germanique de leur langue. En 1744, précisément, un jeune Lausannois séjournant à Paris pour y parachever ses études d'avocat — serait-ce par hasard le jeune homme de la lettre de Fontenelle du 9 juin 1744 (voir plus haut, p. 104, note 4) ? — raconte qu'il fréquente la Comédie afin d'améliorer son accent et corriger sa « façon germanique de parler ». (Lettre inédite de Ribaupierre à Crousaz du 20 avril 1744, Paris.)

Je finirois volontiers ici sans le cérémonial ordinaire et par de simples protestations bien sincères de l'attachement et de la reconnaissance que je vous dois. Mais vous me donnés un exemple si opposé<sup>1</sup>, que je ne puis pas absolument me dispenser de le suivre. Il faut donc, en protestant néanmoins contre la formule et sans préjudice de mes autres sentiments pour vous, vous assurer que je suis avec beaucoup de respect

Monsieur

Votre très humble et très obéissant serviteur

FONTENELLE.

De Paris, ce 8 nov. 1745.

---

---

## La maison de Rusillon à Yverdon

Il semble que nous ayons été induite en erreur au sujet de la maison natale du major François-Louis Rusillon<sup>2</sup>. Un très bon connaisseur du passé d'Yverdon, M. G. Kasser, est arrivé, après de longues et minutieuses recherches, à la conclusion que la maison construite ou restaurée par le père, David-François Rusillon, qui se trouve aussi rue du Four, serait actuellement la maison Vaucher, David-François l'ayant acquise d'une dame de Souville de Hennezel. — La maison Perret aurait appartenu au XVIII<sup>e</sup> siècle à un monsieur Bourgeois, châtelain des Clées. En 1827, la maison des Rusillon aurait été vendue à M. Roger de Guimps.

Il va sans dire que je ne puis que souscrire entièrement aux allégations probantes de M. G. Kasser, que je remercie de ses précisions et qui pourrait aussi rectifier d'autres erreurs concernant la rue du Four à Yverdon.

MARGUERITE RUSILLON.

---

<sup>1</sup> Voir les lettres ci-dessus de Crousaz.

<sup>2</sup> Dans notre article *La vie aventureuse du major François-Louis Rusillon*, ci-dessus, p. 2 sq.